

RAPPORT N° 90-68
au Conseil Municipal

OBJET

CONCERTATION PREALABLE A LA MISE EN OEUVRE
DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA MONTAGNE

Le secteur de la Montagne est promis à d'importantes transformations, dans les années à venir.

Il importe de maîtriser cette évolution et de mettre en valeur les atouts de ce secteur.

Il est donc envisagé de créer une Zone d'Aménagement Concerté, depuis le Chemin Neuf au nord, jusqu'au Chemin du Colorado au sud, et depuis la Ravine Bailly à l'ouest, jusqu'à la Ravine Decotte à l'est.

Préalablement à toute procédure de mise en oeuvre d'une telle Z.A.C., il convient, pour la Commune, d'organiser une concertation avec les habitants, associations et personnes concernées, sur les objectifs poursuivis (Article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme).

Je vous propose donc de vous prononcer sur le principe de la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Montagne ; en cas d'accord, de m'autoriser à organiser la concertation préalable à la mise en oeuvre de cette Z.A.C., sous la forme d'une exposition qui se tiendrait à la Mairie Annexe de la Montagne 8ème kilomètre.

Par la suite, il vous appartiendra d'entériner la décision de principe de création de la Z.A.C. de la Montagne.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT M. : Il s'agit d'organiser la concertation préalable à la mise en oeuvre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Montagne.

Projection sur écran du plan de la zone concernée
(commentaires de M. Dominique FOURNEL).

M. FOURNEL D. : Vous avez donc sous les yeux le périmètre de la future Z.A.C. de la Montagne. Cette zone couvre environ vingt-cinq hectares. Vous pouvez localiser l'Océan Indien, au nord ; la zone du Colorado, au sud ; la Ravine Decotte, à l'est. Le périmètre concerné se situe en plein centre de la Montagne. Vous pouvez également repérer le C.D. 41, l'Eglise Saint-Gabriel au "coeur" géographique du projet de Z.A.C., l'Ecole et le Collège actuel. Cette zone se situe donc bien au centre du secteur concerné.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.

